



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Déclaration de sondage, ouvrage souterrain ou travail de fouille
(de plus de 10 mètres de profondeur)
Article L411-I du Nouveau Code Minier (ex art. 131)

Maitre d'ouvrage ou Propriétaire du forage	Nom, Prénom : FERRARI Séverine	
	Raison Sociale :	
Entrepreneur	Adresse (domicile principal) : Avenue du Pigeonnier Residence la Agoures 1377 VENELLES	
	Téléphone : 06.14.14.06.06	
Nature du forage	Nature	<input type="checkbox"/> Puits <input checked="" type="checkbox"/> Forage
	Nombre	: 1
Localisation des travaux (Adresse)	Profondeur prévue en ml	: 150 m
	Durée probable des travaux en jours	: 1 semaine
Date de la déclaration	Objet	<input type="checkbox"/> Reconnaissance de sol <input checked="" type="checkbox"/> Recherche d'eau
		Si recherche d'eau, indiquer : - usage domestique <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> autre (géothermie...) - consommation >10.000 m ³ m <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Date de début des travaux	Département	Vaucluse
	Commune	Rasteau
Signature du déclarant	Rue, lieu dit	Les Fouques
La déclaration doit parvenir à la DREAL :		OBSERVATIONS :
- 60 jours avant le début des travaux pour les ouvrages devant dépasser 50 mètres, - 15 jours avant le début des travaux pour les autres.		
NB : Une déclaration détaillée pourra vous être demandée sur ces travaux.		

Formulaire et extrait de carte IGN

permettant de localiser le forage

à renvoyer :

Par
courrier

DREAL Provence Alpes Côte d'Azur
Service Prévention des Risques - UCIM - JN
16 rue Antoine Zattara - CS 70248 - 13331 MARSEILLE CEDEX 3



Présent
pour
l'avenir